

“Kote Kòb PetroCaribe A?”

La Corruption, Cette Gangrène...

Mise en situation

“Kote Kòb PetroCaribe a?” De l’avis de plusieurs analystes, l’Affaire Petro Caribe est la plus grande opération de corruption et de détournement de fonds publics, “le plus grand crime financier de toute l’Histoire d’Haïti” selon Dany Valet. “Les Gangsters d’État doivent être jugés et jetés en prison. Haïti cessera ou devrait cesser d’exister comme pays ou État sans ce “Procès PetroCaribe”



qu’exige la couche encore saine de notre jeunesse”. Pourtant, la société haïtienne en a connu bien d’autres: scandale de l’Emprunt Domingue sous le président Boisrond Canal, par exemple; Procès de la Consolidation qualifié de “Procès de la honte”, sous Nord Alexis; l’inénarrable Procès des timbres, sous François Duvalier... La lutte pour faire la lumière sur l’utilisation frauduleuse des quelque 3.8 milliards de dollars du fonds PetroCaribe n’est pas née sur les réseaux sociaux. Bien

avant, il y a les “Rapports Latortue/Beauplan” qui ont servi de déclencheur. Cependant, le mouvement a pris un essor considérable avec l’hashtag #PetrocaribeChallenge.

À cet égard, l’observateur attentif relève que depuis le sit-in organisé le vendredi 24 août 2018 à Port-au-Prince, devant la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), le #PetrocaribeChallenge a laissé les réseaux sociaux pour prendre une nouvelle dimension en foulant le macadam. Un peu partout, à l’étranger (dans les villes de Montréal, New-York, Paris), et en Haïti (à Port-au-Prince, Port-de-Paix, Fort-Liberté, Hinche, Mirebalais, Jérémie, Jacmel, Gonaïves, Saint Marc, Ouanaminthe, Cap-haïtien, Les Cayes, etc.),- des milliers de manifestants défilent de jour en jour en plus grand nombre. Munis de pancartes, affiches, banderoles et porteurs de cordes, scandant des propos hostiles aux autorités politiques et judiciaires ils interpellent avec véhémence le gouvernement en place pour que la lumière soit faite sur l’utilisation des fonds PetroCaribe. Une situation pré-révolutionnaire est-elle ainsi créée? Si oui, au profit de qui?

En de pareilles circonstances, à scruter attentivement quelques périodes-charnières de l’Histoire des révolutions, on constate qu’à la différence des révolutions du temps passé, les révolutions modernes se font CONTRE LA MAJORITÉ PAR UNE MINORITÉ. Effectivement, quand on parle de “mobiliser les masses”, on n’a en fait qu’un seul but: les immobiliser. Lorsque les agitateurs/instigateurs/meneurs, “leaders du peuple” auto-proclamés, charlatans, démiurges, faux-prophètes (et, nous en passons!) y sont parvenu au nom de la démocratie, c’est-à-dire lorsque cette majorité aura été frappée d’une paralysie généralisée, pétrifiée sur place, les “fruits” de la révolution leur tombent dans la main comme une pierre descellée (Vladimir Volkoff: Le Montage: Juliard, L’Âge d’Homme).

Le mouvement PetroChallenge a culminé le mercredi 17 octobre 2018 pour atteindre des cîmes impensables à donner le vertige. Les manifestations-monstres qui se sont déroulées ce jour-là à travers tout le pays drainant plusieurs centaines de milliers d’individus, illustrent parfaitement l’axiome classique de Sun Tzu, comme quoi si l’on fait rouler une balle le long d’une pente abrupte, la force fournie est minime, mais les résultats, incalculables. Cette date du 17 octobre est donc devenue doublement historique. D’une part, elle incrimine avec force l’assassinat crapuleux de l’Empereur Jean Jacques Dessalines, “Papa nanchon an.” D’autre part, elle sacralise, désormais, le soulèvement du peuple haïtien qui crie haut et fort son ras le bol de la corruption, cette gangrène qui tue le pays à petit feu.

Dès l'entame du mouvement, les "politicaillieurs" traditionnels, ès-mâîtres dans l'art de la manipulation et les duperies, les contre-vérités non vérifiables, le mélange du vrai-faux et les promesses intenables...,- sont pris à partie, interpellés, vilipendés, rejetés, et mis sur la touche! Le mouvement qui se déverse aujourd'hui comme un torrent impétueux et irrésistible, n'a pas de maîtres! "Se yon mouvman atè plat, li pa gen mèt!" Ainsi parle Me André Michel, porteur du dossier en perspective de la bataille juridique enclenchée pour forcer les dilapidateurs du fonds PetroCaribe à répondre de leur "crime" par-devant la justice.

On comprend dès lors l'extrême complexité de ce scandale politico-financier. En l'espèce, pour paraphraser Christian Vigouroux Président de Section au Conseil d'État de la République française, nous vivons une époque charnière dans la construction de la lutte contre la corruption. Cette lutte n'est plus réservée aux services d'enquête ou de contrôle spécialisés. Elle devient l'affaire de tous: entreprises, associations, collectivités locales et administrations de l'Etat.

Est-ce pourquoi notre démarche serait bien vaine s'il ne se fut agi pour nous que d'émettre une simple opinion "moraliste" sur le sujet. Notre réflexion veut dépasser les courants de pensée "opportunistes", les querelles d'écoles et les prises de position "vertueuses" à la mode. Elle a la prétention d'être plus ambitieuse. Nous souhaitons l'inscrire au-delà du cadre de simple "article de journal" que l'on compulse si on trouve du temps à y consacrer puis que l'on jette, froissé, dans la corbeille à papiers. Pour ce faire l'analyse comportera des focus sur certains sujets critiques jugés "opaques" et qu'il importe de clarifier pour les non-initiés au jargon prétentieux des "pseudo-spécialistes": (i) définition et perceptions des pratiques de corruption; (ii) interrelations tétralogiques entre contrat social, corruption et démocratie; (iii) coût de la corruption appréhendée comme un obstacle majeur au développement économique et social; (iv) lutte contre la corruption en lien avec l'arsenal réglementaire, (v) politiques-clés de prévention et systèmes de management anticorruption que les dirigeants ont pour obligation de mettre en place et d'opérationnaliser dans le but d'assurer la survie de nos populations et le sauvetage DES GÉNÉRATIONS FUTURES.

À partir des leçons apprises et retenues il deviendra alors possible de combattre efficacement cette diathèse appelée corruption au sein de leurs propres opérations, des institutions étatiques et para-étatiques, des organismes gouvernementaux et de la fonction publique en général, à tous les niveaux de leurs chaînes de valeur tant nationales que mondiales. C'est à cette seule et unique condition que, par l'appropriation des normes, principes, politiques ainsi que l'essentiel des valeurs fondamentales de la "bonne gouvernance" institutionnelle, il deviendra possible de transformer les faiblesses identifiées comme autant d'opportunités à exploiter pour, "en dépit de l'infortune, combattre pour un mieux-être de nos populations, en commençant par un meilleur aménagement de notre misère dans la mesure des disponibilités nationales, tout en tenant compte des contingences extérieures", ainsi que l'a écrit Alix Mathon (Haïti: un cas).

Définition Et Perceptions De La Corruption

Qu'est-ce que la corruption? Selon Charles Duchaine, Directeur de l'Agence Française Anticorruption (AFA)-, à l'entame du MOOC intitulé "Corruption, Favoritisme, Détournement De Fonds: Comment Les Prévenir Dans La Gestion Publique Locale" proposé par l'AFA et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Paris, sur la plateforme pédagogique de France Université Numérique (FUN),- pour comprendre ce que signifie ce terme, il est utile de revenir à son sens premier.

En latin, le verbe "corrumpere" signifie « altérer, gâter. » Dès l'origine donc, le terme de corruption présente à la fois une signification physique, la **dégradation**, et une signification morale, l'**altération des mœurs**.

Dans un **sens strict**, la corruption correspond à la définition qu'en donne le Code pénal, qui incrimine notamment le fait de proposer à un agent public tout avantage, pour qu'il accomplisse un acte dans le cadre de sa fonction.

Au **sens large**, elle regroupe l'ensemble des atteintes à la probité, c'est-à-dire des comportements qui entraînent une atteinte à l'administration publique en étant commis par une personne exerçant une fonction publique.

Si l'on retient le **sens politique**, la corruption renvoie aux représentants de la nation et aux fonctionnaires en mettant en cause leur intégrité, leur bonne gestion des deniers publics et l'égalité des citoyens qu'ils devraient garantir.

Dans ces trois hypothèses, la corruption a pour effet de dégrader la confiance que les citoyens placent dans les institutions, au point de mettre ces dernières en danger.

Du Contrat Social et De La Corruption En Démocratie

La notion de corruption doit être mise en perspective avec la construction de l'Etat qui permet aux hommes de s'organiser en mettant en commun leurs décisions d'intérêt général, ainsi que les ressources nécessaires au financement de cette vie commune.

Dans sa théorie du contrat social, Rousseau explique que les individus, en choisissant de s'associer les uns aux autres aliènent totalement leurs droits au profit de la communauté. Ils perdent alors leur liberté naturelle mais gagnent une liberté nouvelle, une liberté sociale. En choisissant eux-mêmes la loi qu'ils se donnent, les individus peuvent alors jouir des droits que cette loi leur garantit.

Dans les Etats modernes, plus grands par la taille que ceux envisagés par Rousseau, l'individu délègue la prise de décision collective à des représentants qu'il élit et la gestion matérielle des biens communs à une Administration qui dépend du Pouvoir exécutif. Cette délégation suppose donc qu'il ait pleinement confiance dans les institutions.

Selon Montesquieu, la corruption constitue pour l'individu un retour de l'intérêt général vers son intérêt particulier. Dans l'Esprit des lois, Montesquieu met la démocratie en garde contre ce risque: « à mesure que le luxe s'établit dans une République, l'esprit se tourne vers l'intérêt particulier ». Ce glissement se traduit de manière visible par un contournement du droit et de la loi. (*Nous citons le Mooc "Comment lutter contre la corruption"... proposé par le CNFPT et l'AFA mentionné ci-haut*).

Pour répéter Henry Georges (Progrès et pauvreté), dans une DÉMOCRATIE CORROMPUE, la tendance est toujours de donner le pouvoir au pire. L'acceptation et même la légitimation de la corruption s'installent partout comme une pratique allant à peu près de soi. Les autorités publiques ménagent les "voleurs privilégiés." Si un homme vole assez, il peut être sûr que sa peine ne consistera pratiquement qu'en la perte d'une partie de son vol. S'il vole assez pour gagner une fortune, il sera félicité par ses connaissances comme jadis on félicitait le Viking qui revenait d'une croisière heureuse. Même s'il vole la veuve et l'orphelin, pourvu qu'il vole assez, il pourra en sûreté faire parade en plein jour de sa richesse.

En état de diathèse avancée (vulgaris médical: syndrome infectueux très répandu, un état pathologique latent, l'imminence morbide), le peuple finit par s'habituer à la corruption croissante. La foi dans les institutions républicaines s'affaiblit. On assiste alors à l'irréversible décomposition de l'État.

La Corruption: Un Obstacle Au Développement Économique Et Social

Le Fonds monétaire international (FMI) constate que la corruption est présente dans tous les pays, y compris dans les économies développées. Ses études sur la corruption soulignent qu'elle a des conséquences néfastes sur la croissance économique.

La Banque mondiale, pour sa part, qualifie la corruption comme étant «un des plus gros obstacles au développement économique et social. » Elle permet à des entreprises de remporter des marchés qu'elles ne devraient pas se voir attribuer au détriment d'autres entreprises plus performantes. Elle fausse la concurrence et elle est malsaine pour l'économie. Le coût de la corruption représente 2% de la richesse mondiale produite, c'est à dire entre 1 500 et 2 000 milliards de dollars par an.

Mais la corruption a d'autres impacts: elle incite à la désobéissance fiscale et affecte ainsi les recettes publiques. Elle détourne des moyens qui auraient pu financer des écoles, des hôpitaux ou des infrastructures publiques. La corruption entraîne également des coûts supplémentaires pour la puissance publique et peut affecter la qualité des prestations ou des travaux commandés. En effet, ceux qui versent des pots-de-vin cherchent ensuite à récupérer les sommes dépensées pour corrompre. Ils gonflent artificiellement leurs prix, facturent des prestations non réalisées ou ne respectent pas les engagements pris lors de la signature de contrats.

Hélas! Il arrive souvent que cette réalité soit méconnue, occultée ou bien banalisée dans sa quotidienneté. Pourtant, les exemples pillent autour de nous. On n'a qu'à écouter la déclinaison des cas d'espèces dont fourmille le dossier PetroCaribe: dizaines kilomètres de routes surfacturés et payés au prix fort pour des travaux non terminés, grands projets d'infrastructures collectives stoppés indûment en cours de route, constructions de marchés publics, d'espaces communautaires de loisirs en panne, projets d'édifices administratifs inachevés, énormes "éléphants blancs" ...À vouloir les énumérer à la chaîne, au cas par cas, on perd la boussole!

En Haïti: L'arsenal Réglementaire Anticorruption

La corruption est une atteinte au bon fonctionnement des institutions. La corruption est une atteinte au bon fonctionnement du marché. C'est une atteinte à la bonne concurrence. C'est une atteinte à l'intérêt général. Pour mieux percevoir ce qu'elle représente et mieux la combattre, l'une des approches possibles consiste à mesurer les phénomènes de corruption en analysant notamment la réponse judiciaire qui y est apportée par les Etats.

L'État Haïtien, en tant que partie aux Conventions anti-corruption telles que la Convention Interaméricaine Contre la Corruption (CICC) et la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC), a mis en place toute une batterie d'institutions qui viennent s'ajouter aux instruments traditionnels de contrôle afin de renforcer l'arsenal de la lutte contre la corruption.

A. L'Inspection Générale des Finances (IGF)

Créée en 2006 sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) l'IGF a pour mission de vérifier, contrôler, assurer l'audit technique, financier et administratif a priori et a posteriori sur l'ensemble de l'Administration publique ; d'étudier toutes questions, d'exécuter toute mission relative aux finances publiques, à la comptabilité publique, aux programmes d'investissement public, aux marchés publics, aux patrimoines de l'Etat et des collectivités locales ainsi que celles liées à la discipline budgétaire et financière.

B. L'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC)

L'ULCC a été mise sur pied en 2004 pour combattre la corruption sous toutes ses formes au sein de l'Administration publique.

C. La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)

Instance déconcentrée relevant du Premier Ministre, la CNMP est un Organe normatif de l'Administration publique nationale créé par le décret du 3 décembre 2004.

Sa mission est d'assurer la régulation et le contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. À ce titre, elle coordonne, contrôle et assure le suivi de toutes les activités relatives à la passation des marchés publics selon les normes et procédures établies par le décret suscité et révisées par la loi du 10 juin 2009 fixant les Règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

D. L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)

L'UCREF a été créée en 2001 pour lutter contre le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves.

E. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCA)

La création d'une institution supérieure de contrôle des finances publiques remonte à la loi du 26 juin 1823 sous le gouvernement du président Jean-Pierre Boyer, qui institua la Chambre des Comptes ayant pour mission de vérifier tous les comptes administratifs indiqués par le Président d'Haïti ou par le Secrétaire d'Etat chargé des finances.

En 1915, dans le cadre du traité haïtiano-américain en date du 16 septembre relatif à la dette d'Haïti, la Chambre des Comptes fut supprimée. En lieu et place, deux fonctionnaires américains étaient nommés par le gouvernement d'Haïti sur proposition de celui des Etats-Unis d'Amérique.

En 1957, la Cour supérieure des comptes fut créée par le décret du 23 septembre, sous le gouvernement militaire présidé par le général Antonio Th. Kébreau. Depuis 1983, par le décret du 4 novembre, elle devint Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA).

Au regard de la Constitution de 1987, la CSCCA est une juridiction financière et administrative. Elle exerce également des attributions consultatives. En tant que juridiction financière, à l'exception des Ministres et du Premier ministre sur qui elle n'a pas juridiction, la CSCCA est chargée de juger les comptes des Ordonnateurs et Comptables de l'État et des Collectivités territoriales (art. 200).

Se Méfier De La Possible Confusion Dans Les Jeux De Rôles Et Les Fonctions

Il est important de noter que ces institutions n'exercent pas de missions de police judiciaire. Elles n'ont pas un service d'enquête de police ou de gendarmerie. Elles ne disposent pas d'attributs légaux ni de pouvoirs coercitifs comme la perquisition, les arrestations ou la garde-à-vue. Leurs missions de contrôle sont des missions de POLICE ADMINISTRATIVE DE VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ des dispositifs de prévention de la corruption.

En ce qui concerne la CSCCA spécifiquement, les "petrochallengeurs" doivent savoir que la Cour, dans ses attributions, est compétente pour réaliser (i) des AUDITS DE LÉGALITÉ en s'assurant de la conformité des activités et opérations comptables des Institutions publiques liées à l'utilisation des fonds publics avec les instruments légaux, (ii) et également des AUDITS DE PERFORMANCE en examinant si les résultats constatés correspondent aux moyens déployés pour les atteindre et aux objectifs poursuivis afin d'améliorer la gestion interne au moindre coût. Elle ne se prononce pas sur le bien-fondé des politiques publiques mises en place par le Gouvernement. Elle veille plutôt à l'économie en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources. Bref, elle ne questionne pas l'opportunité des dépenses mais leur efficacité, plus prosaïquement une obligation de reddition de comptes en lien avec le cycle de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et le management des "3E" (Efficacité, Efficience, Économie) dans les dépenses publiques.

En conséquence, la "clameur publique" doit changer de stratégies et ajuster l'angle de tir pour atteindre les cibles que sont les dilapidateurs des fonds PetroCaribe. Les avocats des petrochallengeurs en sont parfaitement instruits. Autrement, ils n'ont pas leur place dans la bataille juridique qui s'annonce longue, difficile et extrêmement complexe.

L'État De La Question En Haïti: Positionnement Officiel

La corruption est l'un des fléaux les plus nuisibles et difficiles à contrer à l'échelle mondiale. Avec plus de USD 1 000 milliards de pots-de-vin versés chaque année, les conséquences de la corruption sont désastreuses: qualité de vie amoindrie, pauvreté accrue et confiance entamée du public. En dépit des efforts mis en œuvre aux niveaux national et international pour lutter contre ce fléau, la corruption reste une question centrale. Elle a un coût en termes de pertes de vies humaines et d'érosion des économies partout dans le monde.

En Haïti, aujourd'hui, s'il y a un sujet sur lequel le Président Jovenel Moïse a le plus parlé, c'est le dossier brûlant de la corruption en général et du PetroCaribe en particulier. Qualifiant la corruption de "mal absolu", de "gangrène" qui afflige notre pays, il martèle inlassablement qu'il entend faire de "la lutte inlassable, acharnée et opiniâtre contre la corruption sous toutes ses formes", son cheval de bataille, l'un des axes-clés de l'action gouvernementale. Pour illustrer nos propos, citons quelques unes de ses déclarations-phares parmi les plus percutantes.

Le jeudi 27 septembre 2018, dans son allocation officielle sur la tribune de l'ONU à la 73e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation, le Président Jovenel Moïse déclare péremptoirement que, sous son gouvernement "la bataille contre la corruption ne saurait rester un vœu pieux: elle permettra de léguer à la génération future un pays meilleur où il fait bon de vivre."

Précédemment, en tournée officielle en Europe du 9 au 15 décembre 2017, le président Jovenel Moïse participe à la Conférence Internationale sur le Climat organisé par la présidence française, le 12 décembre 2017, à Paris. En marge de cette rencontre, il a eu à s'entretenir avec RFI pour évoquer quelques-uns des grands thèmes qui agitaient la société haïtienne. Invité à se prononcer sur la corruption, il martèle que "la corruption est un crime contre le développement." Toutefois, a-t-il poursuivi (allusion aux Rapports Latortue et Beauplan sur l'utilisation des fonds PetroCaribe), "la lutte contre la corruption ne doit pas être utilisée pour régler des comptes personnels ou pour faire la chasse aux sorcières. Sous mon administration, la lutte contre la corruption ne peut pas être une posture pour tromper les gens... Le problème de la corruption est qu'il s'agit d'un système. Je dois combattre ce système."

Quelques mois auparavant, le lundi 4 septembre 2017, dans son discours pour la rentrée des classes 2017-2018, il affirmait avoir identifié les cinq grands problèmes majeurs qui constituent des freins au développement du pays: la CORRUPTION À TOUS LES NIVEAUX...

L'AnthropoSociologue Chederson St. Firmin, s'interrogeant sur la sincérité des déclarations du président Jovenel Moïse, opine qu'il faut passer de la parole aux actes en forçant la Justice à faire la lumière sur l'utilisation des Fonds PetroCaribe, de 2006 à nos jours. En effet, on peut fort bien crier une chose et faire le contraire. Pour peu qu'on crie assez fort, c'est le cri qui est remarqué.

Dans l'univers des illusions (Alice au Pays des Merveilles!), la symbolique chinoise des trois singes de la sagesse,- Kikazaru, Iwazaru et Mizaru (le sourd, le muet, l'aveugle), n'est pas adaptable à la problématique de la corruption en Haïti: le CITOYEN est vigoureusement interpellé pour qu'il se mobilise et demande des comptes aux dirigeants.

En cette espèce particulière, les mesures prises par la Pouvoir exécutif,- peu de jours après la manifestation du mercredi 17 octobre 2018 contre la corruption qui a drainé des marées humaines, à Port-au-Prince et de nombreuses villes en provinces-, n'ont pas apaisé les tensions: (i) ni l'annonce sur Tweeter du président Jovenel Moïse d'avoir demandé au "Chef du Gouvernement de donner tous les accompagnements requis aux institutions concernées notamment l'appareil judiciaire pour que lumière soit faite sur l'utilisation des Fonds PetroCaribe", (ii) ni la cascade de révocations (18 hauts fonctionnaires et 16 conseillers) opérées au sein du Cabinet présidentiel dont son Directeur de Cabinet et le Secrétaire Général du Palais National.

Cerise sur le gâteau, l'annonce par le Premier Ministre Céant, le 22 octobre 2018, de la création d'une commission d'enquête indépendante sur l'utilisation des fonds PetroCaribe, a soulevé la controverse associant médias, organisations de la société civile, organisations de défense des droits humains... Des voix s'interrogent sur la valeur institutionnelle de cette commission. Ne s'agirait-il pas d'une autre commission "pour enterrer la question" c'est-à-dire la recherche de la vérité sur l'utilisation des fonds PetroCaribe?

Sur cette même longueur d'ondes, quatre formations politiques (et non des moindres: FUSION, KONTRAPÈPLA, OPL, UNIR), dénoncent dans une déclaration conjointe, "les prises de position ambiguës du Pouvoir Exécutif et ses tentatives maladroites de semer la confusion pour faire traîner les choses dans le dossier PetroCaribe" (Réf. Rezo Nodwes, 31 octobre 2018). Ils invitent à maintenir la mobilisation au risque que la situation ne dégénère et devienne incontrôlable dans les jours et les semaines qui viennent. Aujourd'hui, à l'approche de la date du 18 novembre, anniversaire de la fameuse Bataille de Vertières, TOUS LES CLIGNONANTS SONT AU ROUGE! Serait-ce le prélude à une réédition tropicale de "LA NUIT DES LONG COUTEAUX?"

Quelles Stratégies Pour Lutter Contre La Corruption?

La lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts constitue un socle de l'Etat de droit sur lequel se sont bâties les démocraties qui prônent la justice sociale et l'égalité des citoyens d'une part, la transparence de la gouvernance et des transactions financières d'autre part. Pour rétablir la confiance, il faut mettre en place des mesures, notamment de prévention. Lorsque dans un pays l'Etat décide de combattre la corruption, le problème essentiel à résoudre est de déterminer les mesures les plus adéquates susceptibles de produire des résultats au regard de l'ampleur du phénomène. Elles sont le fait soit de l'Etat au niveau le plus élevé, soit d'une Agence gouvernementale (à l'image de l'AFA, en France, par exemple), ou soit d'une structure administrative. Pour satisfaire les attentes citoyennes, ces résultats doivent être Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporels (SMART, dans le langage aglosaxon) comme enseigné dans les sciences de la gestion.

Tout en s'adaptant à la situation présente, ces mesures devront tendre à anticiper l'avenir tout en se conformant aux exigences de leur mise en œuvre effective.

1) Premier focus : une juridiction exclusivement financière, le Parquet financier

De prime abord, nous ciblons l'opportunité de créer un Parquet financier spécialisé avec à sa tête un Procureur de la République financier. Cette juridiction financière exclusive aurait pour mission de traquer la délinquance économique et financière en appui aux instances ci-haut citées, qui rappelons-le n'ont pas de missions de police judiciaire.

2) Deuxième focus: un nouvel arrimage CSCCA, ULCC, URC, IGF, CNMP

En ce qui concerne l'arsenal réglementaire existant, il est devenu indispensable de créer un arrimage inter-institutionnel en aménageant des passerelles de communication en interface pour harmoniser le partage des compétences et des responsabilités entre les instances actuelles: CSCCA, URC, ULCC, IGF, CNMP pour de meilleurs résultats. Comme pour la France, on pourrait même penser à une sorte de Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) pour compléter la gouvernance anticorruption.

3) Troisième focus: du fonctionnaire public au gestionnaire public, un plan de lutte anticorruption

Un plan anticorruption dans la fonction publique est désormais une nécessité absolue. Cette mesure administrative doit marquer le passage d'une logique de seule répression à une démarche préventive et conduire ainsi chaque agent et chaque service à intégrer la prévention de la corruption dans son fonctionnement habituel sur la base d'un Code d'Éthique et ou Pacte déontologique.

Par souci d'objectivité, il faut signaler qu'il existe certains signaux positifs, des prémices encourageantes dans la fonction publique haïtienne. En l'espèce qui nous occupe, on peut citer: (i) le tout récent (octobre 2018) Programme de Modernisation de l'État 2023 (PME-2023); (ii) le Module "Valeurs et éthique dans la fonction publique haïtienne" présentée par le Professeur Enex Jean-Charles, à l'Hotel Montana le 23 juin 2015 sous l'obédience de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH); (iii) La loi du 17 mai 2005/ Décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique.

D'une façon générale, le choix d'intégrer les approches de la lutte contre la corruption dans toute opération de chaque institution de l'État doit s'imposer comme une bonne pratique. Le nouveau système de management anticorruption définira le modèle à mettre en place et à utiliser pour transformer le fonctionnaire public "classique" en GESTIONNAIRE PUBLIC dans le cadre d'un partenariat public privé novateur et résilient. En l'espèce, il faut signaler que l'Organisation Internationale de Normalisation élabore actuellement un nouvel outil professionnel conçu pour lutter contre la corruption. Publiée l'an dernier, la Norme ISO 37001 est la première norme internationale de systèmes de management anti-corruption visant à aider les organismes à combattre ce risque.

4) *Quatrième focus : un régime spécial de protection légale pour les "lanceurs d'alerte"*

Le lanceur d'alertes est toute personne physique, citoyen, agent public ou salarié, signalant ou révélant une grave atteinte à l'intérêt général. En lien avec les associations anti-corruption et les organisations de défense des droits humains, les lanceurs d'alertes permettent des avancées considérables dans le déplacement des frontières de tolérance dans la lutte anticorruption. Tels, par exemple: le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), la Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits de l'Homme (POHDH), l'Institut Mobile d'Éducation Démocratique (IMED), le Centre Eucuménique des Droits Humains (CEDH), la Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (JILAP), le Forum Économique de la Société Civile (FESC), le Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques (CONHANE), l'Initiative de la Société Civile (ISC) etc., pour ne citer que celles-là.

*

Les lanceurs d'alertes, qui font un signalement dans l'intérêt général, permettent la prévention ou la révélation des failles et dysfonctionnements de nos Etats, nos économies, nos systèmes politiques et financiers. Dès 2004, Transparency International s'est saisie de la question de leur protection et a fortement contribué, avec l'engagement de la société civile, à faire évoluer la législation en la matière. En France, par exemple, la Loi N°2016-1691 du 9 décembre 2016 Relative À La Transparence, À La Lutte Contre La Corruption Et La Modernisation De La Vie Économique, dite « Sapin 2 », a créé un régime général pour la protection des lanceurs d'alertes.

Chez nous, en Haïti, le lanceur d'alertes devra à court terme bénéficier d'une couverture légale de protection de la part de l'Etat

Conclusion: Quel Héritage Pour Les Générations Futures?

La lutte contre la corruption est un processus à long terme. Des changements majeurs dans les mentalités des fonctionnaires et des citoyens sont nécessaires afin de réaliser les modifications souhaitées. La mise en œuvre d'approches telles que celles ébauchées dans les développements précédents,- à condition qu'elles le soient d'une manière participative,- permettra certainement de sensibiliser aux défis et valeurs qui doivent être promus bien plus efficacement que les campagnes officielles de sensibilisation "tambour-battant", à fort relent de propagande politique opportuniste.

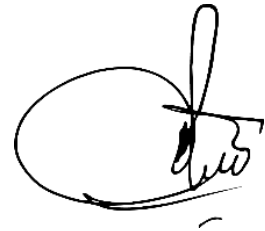
Pour créer l'AFA, la France s'est inspirée de plusieurs modèles étrangers (Autorité italienne, Cabinet Office au Royaume-Uni, par exemple) pour aboutir à la création d'un modèle qui lui est propre. En Haïti, pourquoi ne nous serait-il pas donné d'espérer?

En la matière, “tout refus d’espérer serait suicidaire (Alix Mathon, Ibid). À notre sympathique Monsieur Dany Valet, fort amicalement nous disons que “disparaître, pour la nation, est une impossibilité.” Le Programme de Modernisation de l’Etat-2023 (PME-2023), est porteur de belles promesses et de fortes espérances.

Le CULTE DE LA PERSONNALITÉ (*“Moi seul Je peux combattre la corruption”, dixit!*) certainement, pervertit le sens de l’autorité. Couplée aux déficits structurels chroniques de capacité de l’administration publique et à la définition insuffisante des responsabilités dans les sphères de directions stratégiques -, la MÉGALOMANIE représente une sérieuse entrave et peut faire obstacle à la réelle aspiration du mouvement populaire et citoyen contre la corruption PetroChallenge.

Une refonte profonde des structures économiques, politiques et sociales devra être poursuivie. Il faut avoir une vision réaliste des choses et bien se pénétrer de la dialectique qu’il n’est dans les moyens DE QUI QUE CE SOIT DE TROUVER À LUI SEUL, des recettes-miracles qui feront se développer la nation par des bonds prodigieux. Et surtout, il faut s’obliger à ne pas tromper le peuple haïtien en lui faisant croire à des lendemains qui chantent (Alix Mathon).

Jean Monnet disait que les INSTITUTIONS pouvaient, si elles étaient bien construites, accumuler et transmettre la sagesse des générations successives. En ce sens, C’EST UNE SOCIÉTÉ MIEUX ARMÉE POUR LUTTER CONTRE LE FLÉAU DE LA CORRUPTION QU’IL NOUS FAUT TRANSMETTRE AUX GÉNÉRATIONS DE DEMAIN.



Michelet Michel, M. Sc.

Expert financier / Consultant individuel

*Membre de l’International Consortium for Governmental
Financial Management (ICGFM), Alexandria, V.A., USA*

Courriel: micheletmichel.1@gmail.com

j2mmichel@yahoo.fr

Date: samedi 03 novembre 2018